

Synthèse du Schéma de développement culturel du Pays Plateau de Caux Maritime

EDITO

Le diagnostic culturel et les travaux effectués depuis 2009 ont conduit à l'élaboration du schéma culturel du Pays Plateau de Caux Maritime qui précise les orientations d'une stratégie culturelle du territoire.

Le schéma est un ensemble de décisions et de choix concertés conduisant différents acteurs publics et privés à agir dans la même direction et pour des raisons bien identifiées. Il représente davantage une « boîte à outils » collective que des actions obligatoires à mettre en place. Ce schéma de développement culturel est à considérer comme une grille de réflexion évolutive où les instances et acteurs du Pays interviendront dans les mois à venir pour s'approprier cet outil et développer des actions en matière culturelle.



SOMMAIRE

1. Les clefs pour engager le schéma culturel de territoire
2. Mettre en place une dynamique de développement culturel à l'échelle du Pays
3. Synthèse des axes stratégiques
4. Orientations proposées
5. Le plan opérationnel
6. Les priorités
7. Pour une stratégie de développement culturel à l'échelle du Pays

Le Mot Du Président

«Le Pays Plateau de Caux Maritime a souhaité coordonner l'élaboration d'un schéma de développement culturel. Le recrutement d'un agent de développement culture sur une période de 21 mois a permis de réaliser un diagnostic complet et de dégager des objectifs et pistes d'actions qu'il serait souhaitable d'intégrer dans un projet culturel de Pays. Le schéma de développement culturel du Pays Plateau de Caux Maritime met ainsi en avant un projet collectif, dont les actions sont proposées sur du court, moyen et long terme. Les notions de communication, de partenariat, et de mise en réseau sont fondamentales.»

Jean - Nicolas ROUSSEAU

Ce carnet est la synthèse du schéma culturel disponible dans son intégralité (45 pages) sur le site Internet du Pays Plateau de Caux Maritime à l'adresse : <http://www.plateaude-cauxmaritime.fr>.

1. Les clefs pour engager le schéma culturel de territoire

La dimension culturelle du développement local vise à accroître la diversité et la qualité de l'offre culturelle en réduisant les inégalités d'accès. Le développement culturel se joue aujourd'hui localement pour répondre à de nouvelles exigences des populations et est synonyme de retombées en terme d'amélioration du cadre de vie, d'attractivité des territoires, de création de lien et de sens mais également de diffusion d'images, à l'intérieur du territoire et vers l'extérieur.

Lors des ateliers de la culture, les acteurs de la culture ont exprimé des volontés qui s'articulent autour de quatre mots clés qui peuvent servir de fondamentaux à la construction du projet culturel de territoire : être visible de l'extérieur, s'inscrire dans une dimension territoriale large, permettre la participation des habitants, organiser des échanges transversaux et encourager la qualité des œuvres.

2. Mettre en place une dynamique de développement culturel

Trois ambitions fortes du Pays

La logique de développement culturel à l'échelle du Pays passe par l'affirmation de trois ambitions prioritaires :

- Structurer, renforcer et développer l'offre culturelle du Pays.
- Connaître la nécessité de développer des équipements culturels.
- Favoriser la valorisation des équipements existants en proposant des synergies entre les acteurs.

Des logiques complémentaires

Pour se donner les moyens des ambitions qu'il affiche, le Pays doit réussir un certain nombre de synthèses :

- Élaborer une politique de développement à l'échelle du Pays tout en garantissant le maintien du rôle spécifique des communautés de communes.
- Favoriser le rayonnement d'associations et d'équipements qui ont un fort potentiel fédérateur, tout en assurant une répartition équilibrée de l'offre sur le territoire.
- Donner à la population la possibilité d'accéder aux connaissances et à la pratique artistique amateur tout en appuyant le secteur professionnel.

Il s'agit donc de passer d'une logique de projets sectoriels que chacun mène sur son territoire ou dans son domaine de compétence à une logique de concertation globale. Chaque projet doit alors s'inscrire dans un ensemble dont l'objectif, défini en commun, entre en résonance avec une politique d'harmonisation de l'offre sur le territoire.

3. Synthèse des enjeux et axes stratégiques

Structurer, accompagner et valoriser la vie culturelle

Cet axe concerne particulièrement la mission du Pays avec un travail de coordination et de valorisation préalable à tout projet culturel. Il s'agit d'identifier et de valoriser les ressources culturelles du territoire afin d'avoir une connaissance fine des acteurs et des pratiques qui permettra l'élaboration de données. Par ailleurs, le postulat de départ est de mettre en valeur l'existant en faisant fruit de ce potentiel, de ce vivier. L'objectif est de révéler cet atout aux habitants du Pays et de leur en faire bénéficier. D'autre part, il est primordial de centraliser et d'améliorer la communication envers le grand public et entre les structures elles-même. La communication de leurs événements est un point noir du territoire, que ce soit par manque de temps, de compétences dans ce domaine ou de moyens financiers. De plus, une communication individualisée de chaque événement entraîne une surabondance d'informations qui nuit à la bonne lisibilité de l'offre culturelle.

Élargir les publics et favoriser l'accès à la culture pour tous

La démocratisation passe par un effort pour faciliter l'accès géographique à l'offre culturelle, c'est une action d'aménagement du territoire. Elle passe également par une action de diffusion diversifiée, une action sur les pratiques amateurs et par une attention particulière à l'accessibilité financière à l'offre culturelle. Dans ce cadre, c'est considérer que la culture est un véritable service public que les collectivités doivent soutenir pour la maintenir hors des strictes lois du marché. Tout en s'appuyant sur une meilleure connaissance des publics, un double mouvement doit alors s'opérer :

- Irriguer culturellement le territoire par des actions de proximité, pour être là où sont les personnes, au plus près.
- Inciter les habitants de ce territoire à aller vers les lieux culturels professionnels existants pour être confrontés à d'autres choses, pour « s'autoriser », sans complexe, à entrer dans ces lieux

Mise en réseau, partenariats et professionnalisation

A la faveur des réunions thématiques, il a été remarqué que les responsables culturels, se connaissent peu, produisant un éparpillement et souvent des redondances. Il est donc souhaitable de créer des occasions concrètes de travailler ensemble ou simplement d'échanger. Il s'agit d'un chantier qui requiert une collaboration entre le Pays, les Communautés de Communes qui le constituent, les communes et les associations et structures elles mêmes. La naissance de projets communs sera ainsi favorisée.

Afin de pérenniser les actions et les emplois dans le secteur culturel où les postes précaires sont nombreux, il s'agit d'appuyer pour le Pays le développement de compétences et la valorisation de l'expérience professionnelle par la formation et l'accompagnement. L'objectif est ici de répondre aux besoins spécifiques des acteurs du territoire en relayant des programmes de formation, en organisant des journées d'informations thématiques ou en développant un accompagnement individualisé. Cet objectif contribue également à qualifier l'offre culturelle.

Par ailleurs, il a été remarqué que les interventions des communautés de communes dans le champ culturel restent encore très ponctuelles, et viennent le plus souvent dans une démarche supplétive. Cependant, l'intercommunalité apparaît comme primordial dans la définition et le suivi d'actions culturelles. Pus largement, dans le cas du Pays, il convient d'appréhender l'intercommunalité dans sa capacité non pas à faire en lieu et place des communes ou communautés de communes, mais en plus des communes, et d'utiliser alors l'outil que représente le Pays pour compléter l'offre de services par la mobilisation de nouveaux moyens techniques et financiers. Dans cet esprit, il convient de développer l'intervention des intercommunalités dans le champ culturel tout en profitant du cadre de mutualisation que représente le Pays.

De ces enjeux et axes stratégiques identifiés pour le territoire du Pays Plateau de Caux Maritime, trois orientations possibles et complémentaires réparties sur le court, moyen et long terme ont été développées sous formes d'objectifs et d'axes. Ces orientations ont été proposées lors des tables rondes aux acteurs locaux et élus du territoire pour les confronter à la réalité du terrain sous forme de scénarii : communication, médiation et mise en réseau.

4. Les orientations proposées

Orientation I : Valoriser la diversité culturelle, reconnaître et promouvoir l'accès de tous aux pratiques artistiques et culturelles

- **Objectif 1 : Connaître, partager et valoriser l'activité artistique et culturelle du territoire**

- Axe 1 | Communiquer sur l'existant sur et au delà du territoire

- Axe 2 | Informer et former

- **Objectif 2 : Sensibiliser, transmettre et donner envie à la population de participer aux activités culturelles et artistiques**

- Axe 3 | Promouvoir des actions artistiques pour les scolaires

- Axe 4 | Sensibiliser au cadre de vie et promouvoir l'identité du territoire comme facteur de lien social et d'intégration des nouvelles populations

- Axe 5 | Susciter la curiosité de la population pour les activités culturelles

Orientation II: Accompagner des stratégies culturelles sur le territoire et favoriser une dynamique de coopération entre les acteurs et les élus

- **Objectif 3 : Organiser la mobilité des œuvres et des publics**

- Axe 6 | Faciliter l'itinérance des activités culturelles : la décentralisation

- Axe 7 | Favoriser la mobilité de la population et intégrer l'accès à la culture dans les questions liées aux problèmes des transports (déplacements transversaux, transports à la demande ...)

- **Objectif 4 : Le partage des ressources et la mutualisation des moyens**

- Axe 8 | Identifier les lieux et le matériel ressource pour optimiser leurs usages et les compléter avec un parc de matériel pour les acteurs du Pays.

- Axe 9 | Partager et consolider l'emploi dans le milieu culturel avec le temps partagé.

Orientation III : Ouvrir le territoire et les activités culturelles

- **Objectif 5 : Définir des objectifs communs**

- Axe 10 | Coopérer autour de thèmes fédérateurs

- Axe 11 | Organiser la rencontre et le travail avec les acteurs culturels du territoire et les partenaires potentiels (élus, structures et acteurs culturels, services des collectivités locales, éducation nationale...)

- **Objectif 6 : Favoriser la découverte de nouvelles pratiques culturelles et artistiques**

- Axe 12 | Coopérer avec les structures professionnelles extérieures

- Axe 13 | Contribuer à la mise en place d'opérations culturelles innovantes et originales sur l'ensemble du Pays.

- **Objectif 7 : Développer la présence artistique et culturelle sur le territoire**

- Axe 14 | Une offre d'équipements culturels de qualité et de proximité

- Axe 15 | Politique d'accueil d'artistes, le principe de résidences artistiques partagées

5. Le Plan opérationnel

Suite à ces orientations, objectifs et axes, déclinés dans le schéma par thématiques (enseignement et pratique artistique, lecture publique, diffusion et programmation et création artistique), un plan opérationnel a été mis en place afin d'avoir une vision synthétique du programme d'actions à mettre en place. Dans ce document, seules sont présentées la logique à mettre en place et les étapes principales. Le plan opérationnel complet se retrouve dans le schéma et permet d'organiser les actions dans le temps, d'identifier pour chacune d'entre elles les conditions de mise en œuvre, le(s) maître(s) d'ouvrage potentiel(s) ainsi que d'établir une estimation budgétaire.

Action n°1 : Valoriser les activités culturelles du territoire

Mode d'intervention du Pays : Dans cette action, le Pays Plateau de Caux Maritime a pour rôle de centraliser, coordonner et diffuser les informations culturelles du territoire par différents moyens de communication. C'est un appui méthodologique, technique et financier aux collectivités et acteurs privés en vue de valoriser l'existant. Le Pays aura également un rôle d'incitateur, de concertation, voir d'accompagnement des créations.

Étape 1 : Communiquer sur et hors territoire

Étape 2: Valoriser le territoire et le promouvoir

Action n°2 : Accompagner et coordonner les acteurs culturels

Mode d'intervention du Pays : Le Pays doit se définir comme animateur de la mise en relation des acteurs mais également comme accompagnateur des acteurs de terrain dans le développement de projets ayant un intérêt territorial.

Étape 1 : Informer sur le territoire

Étape 2 : Former, professionnaliser les acteurs du territoire

Étape 3: Croiser les domaines et nouer des partenariats (intérieurs et extérieurs)

Action n°3 : Donner accès à tous aux activités culturelles

Mode d'intervention du Pays : Dans cette action, la plupart des propositions sont à déléguer à des structures professionnelles et associatives. Le Pays doit alors impulser certaines actions, sensibiliser les acteurs et les élus par la recherche, la concertation, la négociation, la mise en place de partenariats, d'aides financières et de chartes.

Étape 1 : Travailler avec les scolaires

Étape 2 : Sensibiliser, susciter la curiosité : la médiation

Étape 3: La mobilité culturelle

Action n°4 : Mailler, coordonner et mettre en réseau les équipements sur le territoire

Mode d'intervention du Pays : Le Pays et les collectivités territoriales peuvent aider à la constitution de réseaux en proposant des mesures d'encouragement (soutien technique, mobilisation des acteurs culturels par le biais d'appels à projets...). Dans ce cadre, le Pays a pour rôle de répertorier, étudier, analyser l'existant.

Étape1 : Donner les moyens matériels à l'activité

Étape 2 : Offrir un service culturel de proximité à tous

Étape 3: Mettre en place des réseaux

6. Les priorités

En février 2011, la commission culture s'est réunie afin de prioriser les actions. Les actions jugées prioritaires par la commission culture concernent en grand nombre la communication, l'information, la professionnalisation, la mise en réseau, le travail avec les scolaires, le patrimoine, le développement des enseignements artistiques et la lecture publique. Ces priorités ont été données sur la base des grandes lacunes qui existent sur le territoire, des volontés locales et sur les possibilités de financement.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Communication							
Répertorier, actualiser les données							
Agenda et guide culturel							
Fiches techniques des salles							
Pack communication - événements							
Organiser un forum itinérant							
Réseau d'affichage numérique							
Produits touristico-culturels							
Valoriser et promouvoir le territoire							
Faire du patrimoine, des lieux d'exposition et de diffusion pour les artistes							
Organiser un événement autour du livre							
Informier sur le territoire							
Relayer l'information à l'intérieur du Pays							
Outils d'informations mensuelles							
Réseau de personnes relais							
Guides du patrimoine							
Jeux des 7 familles à destination des enfants							
Créer des expositions sur le patrimoine et favoriser leur itinérance							
Informatiser les structures de lecture publique et mettre en ligne leur catalogue							
Site Internet							
Former, professionnaliser les acteurs							
Rencontres professionnels et amateurs							
Relayer, impulser des programmes de formation							
Concevoir des outils d'évaluation							
Croiser les domaines et nouer des partenariats							
Lobbying culturel							
Coopérer autour de thèmes fédérateurs							
Conventions triennales							
Participer aux événements nationaux et régionaux							
Établir des critères pour l'attribution de subventions							
Coopération avec les structures professionnelles extérieures							
Définir un projet de lecture publique à l'échelle du territoire							
Impliquer les collectivités dans l'offre de diffusion							
Intégrer la dimension et la richesse patrimoniale dans des programmes européens							

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Travailler avec les scolaires							
Former le public de demain par une action Pays dans les cycles 1, 2 et 3 des écoles du Pays, en se déclinant autour d'axes précis							
Développer les classes à PAC dans les écoles du territoire							
Créer des synergies entre culture, enseignement, jeunesse							
Sensibiliser, susciter la curiosité : la médiation							
Organisation de manifestations pluridisciplinaires et fédératrices							
Multiplier les rencontres entre amateurs et publics							
La mobilité culturelle							
Inviter les évènements, manifestations « à sortir » pour aller à la rencontre du public							
Intégrer la question de l'accès aux pratiques culturelles dans les transports à la demande							
Développer les enseignements sur le territoire : relais de structures communales, intercommunales et associatives							
Donner les moyens matériels à l'activité							
Mener une étude sur les lieux de diffusion et de répétition possible sur le territoire pour favoriser la création/aménagement de locaux de répétition, d'enregistrement et de diffusion							
Offrir un service culturel de proximité à tous							
Mener une réflexion pour créer une structure de programmation et une structure culturelle à l'échelle du Pays							
Développer l'enseignement et la pratique de la photographie avec l'organisation d'ateliers/stages							
Offrir un multiplex cinématographique							
Structurer les écoles municipales de musique et danse en intercommunalité à l'échelle des Communautés de Communes Plateau de Caux-Fleur de Lin, de la région de Yerville et d'Entre Mer et Lin							
Offrir une médiathèque intercommunale par bassin de vie							
Mettre en place des réseaux							
Coordonner les initiatives culturelles locales							
Un réseau de salles de spectacles							
Mettre en réseau les structures d'enseignement artistique							
Mettre en place une dynamique de réseau des structures de lecture publique en s'appuyant sur des têtes de réseau (carte commune entre les bibliothèques du territoire, portage à domicile...)							

La vision schématique offerte par le plan opérationnel et les priorités qui ont été données fournit une bonne base de travail pour tout acteur souhaitant s'inscrire dans une vision globale de développement culturel à l'échelle du Pays. Il doit être avant tout considéré comme une grille de réflexion évolutive : c'est aux instances du Pays, en concertation avec les acteurs culturels du territoire, qu'il appartiendra dans les mois à venir de s'approprier cet outil, de le faire vivre et de le valoriser. Un certain nombre de modalités sont ainsi à mettre en oeuvre pour une véritable stratégie de développement culturel.

7. Pour une stratégie de développement culturel à l'échelle du Pays

Formuler le projet culturel

Une suggestion serait d'enclencher immédiatement à la suite de « l'audit culturel » le processus de réflexion et de concertation en obtenant cependant préalablement l'accord plein et entier des élus concernant la démarche et ses bases. On pensera en particulier aux élus gérant les collectivités qui sont déjà engagées actuellement dans une politique culturelle. Sur le plan technique, il est recommandé que le projet se décompose en deux parties : le schéma de développement culturel (ou plan d'action concerté) puis, sur les bases de sa validation, un programme d'actions identifiant précisément les types d'action à conduire et à soutenir financièrement, ainsi que les destinataires. Si le schéma reste un document de référence, le programme d'actions est voué, bien entendu, à évoluer dans le temps en fonction de l'évolution de la situation et des projets.

Logique générale du projet

Il est logique de fixer pour le Pays un objectif général afin de stimuler et de coordonner l'action des différentes collectivités qu'il fédère. Les enjeux identifiés montrent la nécessité d'une double logique s'agissant de l'organisation de l'offre culturelle : une tournée vers le développement culturel au profit des habitants et une de valorisation touristique et économique des atouts culturels et patrimoniaux. Par ailleurs, l'efficacité du projet culturel de Pays reposera principalement sur trois facteurs :

- la capacité du Pays à tisser des relations durables avec les structures de ressources sur la base de projets permettant à ces structures de mieux travailler avec les acteurs de terrain.
- La capacité du Pays à porter un projet fort pour mobiliser de nouveaux financements.
- La capacité du Pays à accompagner les EPCI dans l'évolution de leurs moyens d'action pour la culture (leurs compétences en particulier) et à devenir des maîtres d'ouvrage d'autant plus efficaces.

Les moyens humains

La mise en œuvre du schéma de développement culturel nécessitera l'implication de moyens humains pour impulser et assurer le suivi des actions engagées. Plusieurs solutions peuvent être envisagées : l'extension des compétences de la commission culture du Pays, le missionnement d'un porteur de projet selon les compétences nécessaires aux projets (lecture publique, cinéma...) et le recrutement d'un chargé de mission «développement culturel» au sein du Pays.

Un scénario réaliste au vu de la situation actuelle consisterait en une structuration complémentaire de ces 3 possibilités :

1. commencer par conférer plus de responsabilités à la commission culturelle
2. engager un chargé de mission «développement culturel» à l'échelle du Pays
3. missionner des porteurs de projets

